

**Programme de rétablissement du magnolia acuminé
(*Magnolia acuminata* L.) au Canada**



Photo : Donald Kirk

Mai 2007

Programme de rétablissement du magnolia acuminé (*Magnolia acuminata* L.) au Canada

Mai 2007

En vertu de l'Accord pour la protection des espèces en péril (1996), les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont accepté de travailler ensemble pour établir des mesures législatives, des programmes et des politiques pour assurer la protection des espèces en péril au Canada.

Dans l'esprit de collaboration de l'Accord, le gouvernement de l'Ontario a donné au gouvernement du Canada la permission d'adopter le Programme de rétablissement du magnolia acuminé (*Magnolia acuminata* L.) au Canada en vertu de l'article 44 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). Les détails sont disponibles dans l'addenda du présent document.

Le présent programme de rétablissement tient lieu de programme de rétablissement du ministre de l'Environnement du Canada pour la présente espèce.

Mai 2007

Citation recommandée

Ambrose, J., et D. Kirk, 2007. Programme de rétablissement du magnolia acuminé (*Magnolia acuminata* L.) au Canada. Rapport préparé pour le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario par l'Équipe de rétablissement du magnolia acuminé, viii + 27 p. + addenda.

Exemplaires supplémentaires

Il est possible de télécharger des exemplaires de la présente publication à partir du Registre public de la *Loi sur les espèces en péril* (www.registrelep.gc.ca).

Photo de la couverture : Donald Kirk

Also available in English under the title:

“Recovery Strategy for Cucumber Tree (*Magnolia acuminata* L.) in Canada”

Le contenu (à l'exception des illustrations) peut être utilisé sans permission, mais en prenant soin d'indiquer la source.

Compétences responsables

Le magnolia acuminé est présent dans la province de l'Ontario, et le programme de rétablissement de l'espèce a été élaboré par le gouvernement de cette province. Le Service canadien de la faune, Région de l'Ontario, au nom du ministre compétent (le ministre de l'Environnement), a collaboré à l'élaboration du présent programme de rétablissement.

Membres de l'équipe de rétablissement et spécialistes associés

Donald Kirk (Président)
Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario

John D. Ambrose
Consultant en botanique

Dave Holmes
Office de protection de la nature de la région de Long Point

Peter Kevan
University of Guelph

Richard Reader
University of Guelph

Allen Woodliffe
Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario

Spécialistes associés

Ken Elliott
Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario

Mary Gartshore
Consultante en écologie

Dennis Joyce
Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario

Steve Scheers
Municipalité du comté de Norfolk

Remerciements

Les membres de l'équipe de rétablissement souhaitent remercier les nombreux propriétaires fonciers qui ont fourni des renseignements et autorisé l'accès à leurs propriétés durant les récents projets de cartographie ayant permis de recueillir de l'information de base sur la population aux fins du présent programme de rétablissement. Jeff Robinson, du Service canadien de la faune, a fourni de l'information détaillée sur un récent relevé de la population de Long Point. Le Centre d'information sur le patrimoine naturel de Peterborough a fourni des copies de ses dossiers sur les occurrences actuelles d'éléments. Melinda Thompson et Tanya Suggitt ont offert une précieuse assistance technique pour la gestion des bases de données et les systèmes d'information géographique. Rebecca Hay a apporté une aide inestimable à la préparation du présent document en veillant à l'incorporation de tous les commentaires de l'équipe et des révisions par les pairs.

Préface

La gestion du magnolia acuminé relève de la compétence du gouvernement provincial de l'Ontario et d'Environnement Canada (Service canadien de la faune, Région de l'Ontario).

Selon les dispositions de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP, article 37), le ministre compétent est tenu d'élaborer un programme de rétablissement pour toute espèce sauvage inscrite comme disparue du pays, en voie de disparition ou menacée. Le paragraphe 44(1) de la LEP autorise le ministre à adopter tout programme existant visant l'espèce dans la mesure où celui-ci répond aux exigences de la LEP en matière de contenu (article 41).

Le magnolia acuminé a été désigné « espèce en voie de disparition » en vertu de la LEP en juin 2003. Le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario a dirigé l'élaboration du présent programme de rétablissement pour cette espèce en collaboration avec le Service canadien de la faune, Région de l'Ontario, Environnement Canada. Les modalités de réception de ce programme par les compétences responsables sont présentées dans un addenda.

Sommaire

Le présent programme de rétablissement décrit les objectifs et les stratégies nécessaires à la protection et au rétablissement des populations canadiennes du magnolia acuminé (*Magnolia acuminata* L.). Il est fondé sur une analyse documentaire, sur des données démographiques historiques et actuelles ainsi que sur des consultations auprès de spécialistes.

Au Canada, la répartition du magnolia acuminé est très restreinte, l'espèce n'étant présente que dans deux régions du sud de l'Ontario. De récents travaux intensifs d'inventaire et de cartographie ont permis d'établir à 283 le nombre total d'arbres matures et de gaulis à l'état sauvage. En outre, plus de 100 semis ont été dénombrés, la majorité d'entre eux se trouvant dans une seule population. L'ensemble des arbres forme 12 populations (une population est définie comme l'agrégation de toutes les sous-populations distantes de moins de 1 km l'une de l'autre), pour un total de 22 sous-populations distinctes. Un recrutement modéré a été observé à l'intérieur de l'habitat forestier de l'espèce. La menace posée par la fragmentation du paysage et la petite taille des populations demande à être mieux comprise pour peaufiner les mesures de rétablissement.

Le but du présent programme de rétablissement est d'assurer la conservation du magnolia acuminé et, au besoin, d'aménager l'espèce pour qu'elle forme des populations autosuffisantes dans les deux régions de son aire de répartition canadienne naturelle dans l'extrême sud-ouest de l'Ontario.

Certaines des approches de rétablissement décrites dans le présent programme vont au-delà de la protection des arbres existants et reposent sur les recherches actuelles et à venir, qui permettront de mieux comprendre la biologie de la pollinisation, la dispersion des graines, l'établissement des semis et la génétique des populations de l'espèce. Le présent document énumère et priorise les programmes de recherche qui seront nécessaires pour appuyer la mise en œuvre des mesures de rétablissement.

Table des matières

CITATION RECOMMANDÉE	iii
COMPÉTENCES RESPONSABLES.....	iv
MEMBRES DE L'ÉQUIPE DE RÉTABLISSMENT ET SPÉCIALISTES ASSOCIÉS.....	iv
REMERCIEMENTS	v
PRÉFACE	v
SOMMAIRE.....	vi
TABLE DES MATIÈRES	vii
LISTE DES FIGURES	viii
LISTE DES TABLEAUX	viii
I. RÉTABLISSMENT.....	1
1. But du rétablissement	1
2. Objectifs du rétablissement.....	1
3. Approches recommandées pour l'atteinte des objectifs du rétablissement.....	3
4. Impacts possibles du programme de rétablissement sur d'autres espèces ou sur des processus écologiques.....	5
5. Mesures achevées ou en cours	6
6. Échéancier prévu pour l'élaboration d'un ou de plusieurs plans d'action	7
7. Évaluation	7
II. CONTEXTE	8
8. Information sur l'espèce.....	8
9. Répartition.....	8
10. Abondance de la population.....	11
11. Facteurs limitatifs d'ordre biologique.....	14
12. Menaces	14
13. Désignation de l'habitat.....	16
14. Rôle écologique	22
15. Importance pour les humains.....	22
16. Conflits et difficultés anticipés	23
17. Lacunes dans les connaissances	23
18. Caractère réalisable du rétablissement sur les plans écologique et technique	24
19. Échelle recommandée pour le rétablissement	24
20. Références.....	26
DÉCLARATION D'ENVIRONNEMENT CANADA	30
ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE.....	30
RÉSIDENTE	31
HABITAT ESSENTIEL	31

Liste des figures

Figure 1. Répartition naturelle de <i>Magnolia acuminata</i> en Amérique du Nord (d'après Ambrose, 1987).....	9
Figure 2. Répartition naturelle de <i>Magnolia acuminata</i> au Canada.....	10

Liste des tableaux

Tableau 1. Priorités du programme de rétablissement de <i>Magnolia acuminata</i> L.....	3
Tableau 2. Cotes de conservation de <i>Magnolia acuminata</i> (NatureServe, 2004).....	11
Tableau 3. Estimation de l'abondance de <i>Magnolia acuminata</i> au Canada	13
Tableau 4. Évaluation des menaces anthropiques pesant sur <i>Magnolia acuminata</i>	16
Tableau 5. Sommaire des espèces répertoriées dans les habitats des populations de <i>Magnolia acuminata</i> en Ontario.....	17
Tableau 6. Calendrier des études	22

I. RÉTABLISSEMENT

1. But du rétablissement

Assurer la conservation du magnolia acuminé et, au besoin, aménager l'espèce pour qu'elle forme des populations autosuffisantes (c.-à-d. viable sur le plan démographique) dans les deux régions de son aire de répartition canadienne naturelle dans le sud de l'Ontario (c.-à-d. le comté de Norfolk, au sud et à l'ouest de Simcoe, et la ville de Pelham, dans la municipalité régionale de Niagara).

2. Objectifs du rétablissement

Objectif I : Protéger les populations naturelles existantes et leur habitat, en accordant la priorité à l'habitat essentiel, au cours des cinq prochaines années (c.-à-d. l'habitat désigné à la section 13.2).

Le processus de communication avec les propriétaires fonciers concernant la réglementation des populations existantes non encore réglementées en vertu de la *Loi sur les espèces en voie de disparition* de l'Ontario a été achevé en 2005. La cartographie de l'habitat important aux fins du Programme d'encouragement fiscal pour les terres protégées (PEFTP) sera entreprise dans les propriétés admissibles. Le PEFTP offre aux propriétaires fonciers la possibilité de participer à un programme de réduction de l'impôt foncier pour la portion de leur propriété ayant été désignée comme habitat important pour une espèce en voie de disparition réglementée. D'autres moyens de protection et de sécurisation de l'habitat devraient également être employés, telles que l'intendance, les ententes de servitude de conservation, l'utilisation de programmes d'encouragement fiscal tels que le programme des dons écologiques ainsi que d'autres mesures de sécurisation des terres, l'éducation et la sensibilisation à l'échelle régionale et le partenariat avec les programmes de remise en état du paysage, tels que le Carolinian Canada's Big Picture pour l'ensemble du territoire, et des projets locaux des régions de Long Point et de Niagara. La protection de l'habitat désigné des espèces en voie de disparition peut être réalisée en mettant en application la section 2.3 de la Déclaration de principes provinciale.

Objectif II : Au cours des 25 prochaines années, augmenter la taille de la population jusqu'à avoir 50 individus reproducteurs dans au moins deux sites à l'intérieur des deux régions occupées par l'espèce.

Cet accroissement de la population peut être réalisé par recrutement naturel grâce à des activités de gestion ou de remise en état qui permettront de recréer des liens entre les fragments de forêt et ainsi amélioreront les échanges entre les sous-populations situées sur des propriétés voisines. L'atteinte de populations comptant autour de 50 individus reproducteurs est considérée comme un indicateur de succès pour assurer des populations stables et constituera l'objectif initial en matière de populations et de répartition. Cependant, comme les recherches sur les taux démographiques du magnolia acuminé sont toujours en cours, il faudra peut-être réviser ces objectifs pour tenir compte de

l'amélioration des connaissances sur les besoins de l'espèce en matière de population et de répartition pour son rétablissement. Des mesures de gestion visant à créer une matrice d'habitat pour les pollinisateurs et les disséminateurs de graines (une fois que ceux-ci seront mieux compris) et pour le recrutement des semis (une fois que des orientations auront été tirées des études actuelles) pourraient également être importantes pour favoriser l'expansion de la population par le biais des processus naturels.

Objectif III : Au cours des trois prochaines années, mener des recherches afin de mieux comprendre les aspects de la biologie et de l'écologie de l'espèce qui sont reliés à son statut précaire.

Entreprendre une évaluation préliminaire de la biologie de la pollinisation, de la dispersion des graines, de l'établissement des semis, de la génétique des populations et des effets de la fragmentation de l'habitat du magnolia acuminé sur ces différents éléments, dans le paysage du sud de l'Ontario. Élaborer un plan de recherche visant à combler les lacunes dans les connaissances et à fournir les orientations nécessaires pour une gestion efficace du magnolia acuminé et de son écosystème.

Objectif IV : Élaborer et mettre en œuvre un plan de remise en état du paysage pour réduire les impacts de la fragmentation ou des autres facteurs sur les habitats désignés. Au cours des cinq prochaines années, inclure des mesures de sensibilisation de la population, la possibilité de projets d'intendance par les propriétaires fonciers et la participation des collectivités dans des plans de gestion par site.

Travailler avec les propriétaires fonciers et trouver des participants intéressés; rechercher des partenariats avec des organismes de financement afin de défrayer les dépenses, et des bénévoles des collectivités pour réaliser le travail. Participer aux initiatives de remise en état du paysage visant à réduire la fragmentation de l'habitat, et maximiser l'efficacité de la remise en état du paysage naturel du magnolia acuminé avec des partenaires, notamment le projet Carolinian Canada's Big Picture, les conseils d'intendance et les initiatives locales dans les deux régions.

3. Approches recommandées pour l'atteinte des objectifs du rétablissement

Tableau 1. Priorités du programme de rétablissement de *Magnolia acuminata* L.

Priorité	Objectif	Approche générale	Mesures spécifiques	Résultat escompté	Menaces abordées
Urgente	I	Protection par des lois et des politiques	<ul style="list-style-type: none"> • Achever la réglementation touchant les nouveaux sites en vertu de la <i>Loi sur les espèces en voie de disparition</i> de la province. • Élaborer et mettre en œuvre des lignes directrices provinciales visant la cartographie de l'habitat dans le cadre de la Déclaration de principes provinciale et de la <i>Loi sur les espèces en voie de disparition</i>. • Fournir aux municipalités concernées des données cartographiques et de l'information sur la situation et la protection de l'espèce. • Désigner et cartographier l'habitat essentiel sur les terres domaniales. 	<ul style="list-style-type: none"> • Protection de l'espèce et de son habitat par des lois et des politiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mauvaises pratiques d'aménagement forestier • Fragmentation de l'habitat
Urgente	I	Protection et intendance de l'habitat	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer avec les propriétaires fonciers admissibles pour les inciter à participer au Programme d'encouragement fiscal pour les terres protégées (PEFTP). • Sécuriser les terres le cas échéant par des ententes de servitude de conservation et l'utilisation de programmes d'encouragement fiscal tels que le programme des dons écologiques. • Favoriser l'intendance des sites. 	<ul style="list-style-type: none"> • Coopération des propriétaires fonciers à la protection des habitats occupés. • Amélioration de la coopération sur une plus grande superficie d'habitat. • Sensibilisation des communautés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mauvaises pratiques d'aménagement forestier • Fragmentation de l'habitat

Priorité	Objectif	Approche générale	Mesures spécifiques	Résultat escompté	Menaces abordées
Nécessaire	II	Gestion de l'habitat	<ul style="list-style-type: none"> • Déterminer les meilleurs moyens de recréer les liens entre les petites populations. • Relier les petites populations pour augmenter le recrutement. • Favoriser l'aménagement durable des forêts afin de protéger les arbres et l'habitat, et d'augmenter le recrutement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la taille des petites populations (court terme). • Amélioration de la capacité des populations à être autosuffisantes. • Augmentation du recrutement dans les sites gérés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Fragmentation de l'habitat • Mauvaises pratiques d'aménagement forestier • Faible connectivité et petite taille de la population.
Urgente/nécessaire	III	Recherche	<ul style="list-style-type: none"> • Achever une évaluation préliminaire des effets de la fragmentation de l'habitat sur la pollinisation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure compréhension de cette menace. • Élaboration des approches de gestion et de remise en état pour atténuer cette menace. • Amélioration de la compréhension de la biologie et de l'écologie de l'espèce afin d'orienter les mesures de gestion. • Élaboration d'approches et de lignes directrices en matière de gestion et de remise en état. 	<ul style="list-style-type: none"> • Fragmentation de l'habitat
Nécessaire	III	Activités de recherche	<ul style="list-style-type: none"> • Mener des études détaillées sur la pollinisation, la démographie et la dispersion des graines. • Déterminer la composition génétique des populations. • Caractériser les habitats essentiels. • Élaborer des lignes directrices en matière d'aménagement forestier pour atténuer les impacts de la récolte forestière et faciliter le recrutement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la compréhension de la biologie et de l'écologie de l'espèce afin d'orienter les mesures de gestion. • Élaboration d'approches et de lignes directrices en matière de gestion et de remise en état. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible connectivité et petite taille de la population. • Mauvaises pratiques d'aménagement forestier

Priorité	Objectif	Approche générale	Mesures spécifiques	Résultat escompté	Menaces abordées
Nécessaire	IV	Remise en état du paysage (long terme)	<ul style="list-style-type: none"> • Déterminer les meilleurs moyens de créer des liens entre les populations dans le paysage. • Rechercher des propriétaires fonciers et des bénévoles intéressés pour participer à la remise en état de la connectivité du paysage. • Élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion à l'échelle régionale et à l'échelle des sites. • Coopérer avec d'autres organismes engagés dans la remise en état du paysage (p. ex. Carolinian Canada, conseils d'intendance, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la quantité d'habitat pour le recrutement. • Augmentation de la taille effective des populations. • Amélioration de la connectivité entre les populations. • Existence de lignes directrices pour des activités ciblées de remise en état du paysage. • Coordination des efforts des partenaires pour une meilleure efficacité des mesures et de l'utilisation des ressources. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible connectivité et petite taille de la population.
Bénéfique	IV	Sensibilisation et participation du public	<ul style="list-style-type: none"> • Rechercher des propriétaires fonciers et des bénévoles intéressés pour effectuer la plantation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la visibilité. • Augmentation de l'intérêt des collectivités locales. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible connectivité et petite taille de la population. • Fragmentation de l'habitat. • Mauvaises pratiques d'aménagement forestier.

4. Impacts possibles du programme de rétablissement sur d'autres espèces ou sur des processus écologiques

Des essais de gestion ont montré qu'il est possible d'améliorer la régénération du magnolia acuminé dans son habitat naturel. Il faut aussi examiner les impacts (positifs et négatifs) sur d'autres espèces et sur l'ensemble de l'écosystème. Il sera primordial de communiquer et de coopérer avec d'autres équipes de rétablissement et groupes de spécialistes des espèces de ce groupe taxinomique avant de recommander des mesures de gestion s'appliquant à l'ensemble des deux régions. La gestion de cette espèce a permis d'établir que les petites ouvertures du couvert forestier favorisaient la régénération. Il faudra définir la forme et la taille des ouvertures avant de formuler des recommandations. Il est toutefois également important d'envisager les impacts, tant positifs que négatifs, que de telles mesures de gestion pourraient avoir sur d'autres espèces de l'écosystème forestier.

5. Mesures achevées ou en cours

Le magnolia acuminé a d'abord fait l'objet d'une réglementation par site individuel en vertu de la *Loi sur les espèces en voie de disparition* en 1986. De nouveaux sites portant des populations naturelles et/ou en régénération ont été découverts depuis, et ont été inclus à la réglementation en vertu de ladite loi en 2005. La cartographie de l'habitat des espèces en voie de disparition a été complétée aux fins du Programme d'encouragement fiscal pour les terres protégées (PEFTP) pour le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario (MRNO) (cartographie initiale en 1998, sites additionnels en 2000). Le MRNO évalue actuellement l'admissibilité des habitats désignés au PEFTP et, selon la disponibilité des ressources, pourra peut-être entamer une nouvelle ronde de communications avec les propriétaires fonciers dans un proche avenir.

Carolinian Canada a produit, pour le projet Big Picture, une cartographie qui comprend les aires naturelles principales et les meilleures connexions à remettre en état. Ces éléments doivent être considérés en fonction de l'habitat du magnolia acuminé et on doit déterminer les endroits où les mesures de remise en état seraient le plus appropriées.

L'Office de protection de la nature (OPN) de la région de Long Point et la University of Guelph effectuent actuellement des relevés de l'habitat et une analyse du recrutement dans différentes conditions; ces activités élargiront nos connaissances au sujet des caractéristiques de l'habitat du magnolia acuminé et de la dynamique de régénération de l'espèce.

En 2002, le Department of Environmental Biology de la University of Guelph a mené des recherches sur la dynamique de la pollinisation du magnolia acuminé; celles-ci incluaient le piégeage de pollinisateurs potentiellement importants et l'examen de leur corps en vue d'y détecter du pollen. On a aussi procédé à un suivi préliminaire des mammifères et des oiseaux disséminateurs de fruits et de graines. Ces travaux se sont poursuivis jusqu'en 2003.

L'OPN de la région de Long Point a obtenu des fonds du Programme d'intendance de l'habitat (PIH) en 2004 pour réaliser un projet intitulé Protection de certaines espèces des terrains boisés faisant partie du patrimoine naturel de la région de Long Point. Ce projet comportait la réalisation d'inventaires et l'élaboration de plans de gestion des propriétés de l'OPN, lesquels devaient contribuer au rétablissement des espèces en péril. En 2005 et en 2006, l'OPN de la région de Long Point s'est engagé dans un programme de gestion de l'habitat du magnolia acuminé pour la parcelle Smith. Au cours de l'hiver 2006, des arbres et des gaules d'autres espèces ont été marqués et éliminés dans le but de réduire la compétition et de promouvoir la régénération du magnolia acuminé.

Différentes options de gestion sont actuellement envisagées pour la propriété Shining Tree Woods. Un document a été rédigé en vue d'étudier les options disponibles et une décision finale sera rendue par le conseil de la North American Native Plant Society. Les options de gestion examinées sont les suivantes : abattre certains arbres matures en vue d'ouvrir le couvert forestier et de favoriser la régénération du magnolia acuminé; faciliter l'expansion de l'habitat sur des terres en friche adjacentes de sorte que le magnolia acuminé puisse les coloniser lorsque les conditions seront favorables; remettre en état de manière plus active les terres en friche, notamment en plantant quelques magnolias acuminés provenant de graines d'origine locale.

6. Échéancier prévu pour l'élaboration d'un ou de plusieurs plans d'action

Un plan d'action visant la mise en œuvre des recommandations du programme de rétablissement sera préparé d'ici 2008, selon les priorités et les contraintes de l'organisation principale et des organisations participantes.

7. Évaluation

Les mesures de rendement pour évaluer le succès de la planification et des efforts de rétablissement s'attarderont à évaluer l'atteinte du but et des objectifs du rétablissement, elles porteront plus spécifiquement sur les éléments suivants :

- 1) les variations de la taille, des tendances, du recrutement et de la productivité de la population, avec explications des variations;
- 2) la caractérisation et la désignation de l'habitat essentiel;
- 3) la proportion de l'habitat essentiel désigné qui a été protégée;
- 4) la mesure dans laquelle les intervenants ont été consultés ou ont participé aux activités de rétablissement;
- 5) l'atténuation des menaces;
- 6) le soutien du public à l'égard des travaux de rétablissement.

II. CONTEXTE

Date de l'évaluation : Mai 2000

Nom commun : Magnolia acuminé

Nom scientifique : *Magnolia acuminata*

Statut selon le COSEPAC : En voie de disparition

Justification de la désignation : Occurrences localisées et majorité des sites sur des terres non protégées

Présence au Canada : Ontario

Historique du statut selon le COSEPAC : Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 1984. Réexamen et confirmation du statut en avril 1999 et en mai 2000. Dernière évaluation fondée sur un rapport de situation existant.

Statut attribué par le MRNO : **En voie de disparition (réglementé)**

8. Information sur l'espèce

8.1 Description de l'espèce

Le magnolia acuminé est la seule espèce du genre *Magnolia* indigène de l'Ontario. Il s'agit d'une espèce forestière pouvant atteindre une hauteur de 30 m dans son aire de répartition en Ontario. Les feuilles sont grandes, simples et non dentées. Elles peuvent atteindre de 10 à 24 cm de longueur et la moitié de cette valeur en largeur. De grandes fleurs jaune verdâtre s'épanouissent au début de l'été et sont pollinisées par des coléoptères et d'autres insectes. Les fruits arrivent à maturité vers la fin de l'été et sont composés d'un grand nombre de gousses rouges et charnues contenant une ou deux graines chacune. Le nom commun anglais de cet arbre (*Cucumber Tree*) tire son origine de la légère ressemblance du fruit immature avec le concombre.

9. Répartition

9.1 Aire de répartition mondiale

Le magnolia acuminé est une essence forestière secondaire de l'est de l'Amérique du Nord. Le centre de son aire de répartition s'étend depuis le sud-est de l'État de New York jusqu'au nord de la Géorgie. L'espèce compte également des populations périphériques du sud de l'Ontario jusqu'en Floride (y compris l'Indiana, l'Illinois, le Missouri, l'Oklahoma et la Louisiane) (voir figure 1).

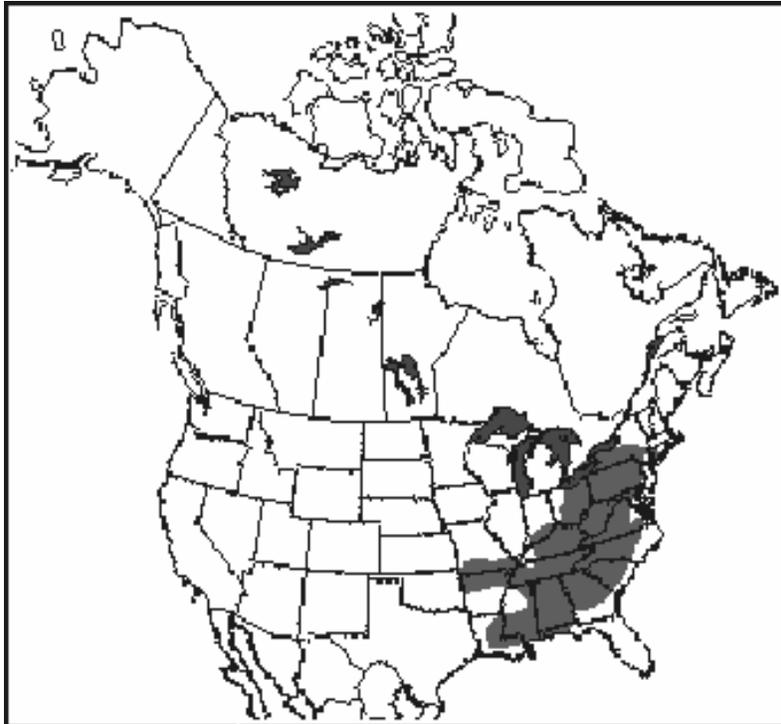


Figure 1. Répartition naturelle de *Magnolia acuminata* en Amérique du Nord (d'après Ambrose, 1987)

9.2 Aire de répartition au Canada

Le magnolia acuminé n'est présent que dans deux régions du sud de l'Ontario : la ville de Pelham, dans la municipalité régionale de Niagara, de même que le sud et l'ouest de la ville de Simcoe, dans le comté de Norfolk (voir figure 2).

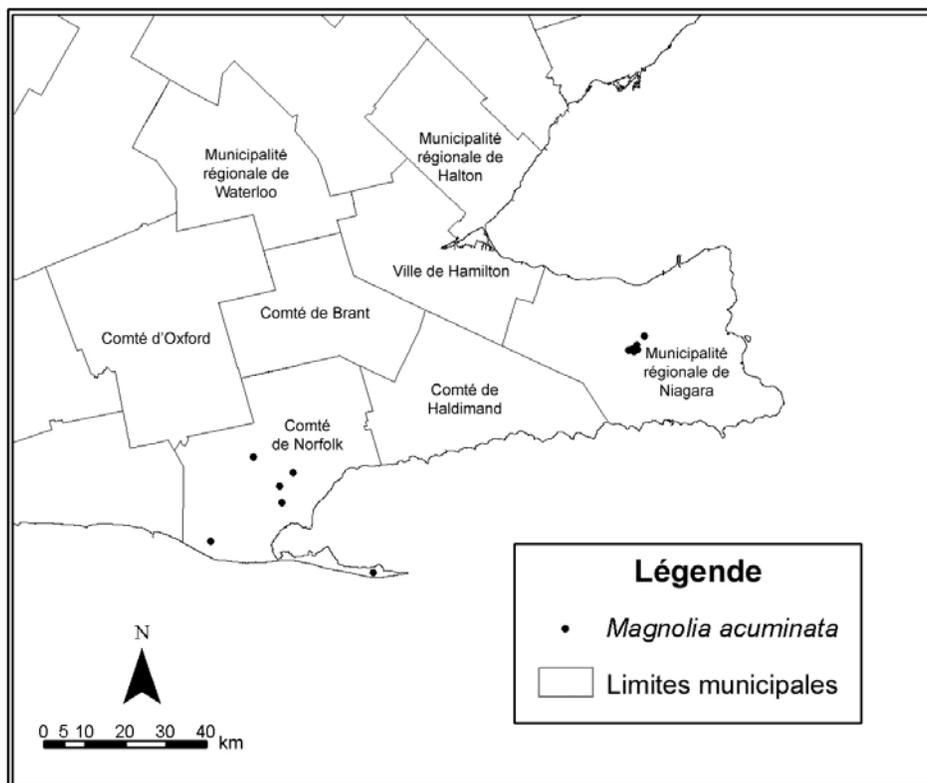


Figure 2. Répartition naturelle de *Magnolia acuminata* au Canada

9.3 Pourcentage de la répartition mondiale au Canada

Il est peu probable que les populations ontariennes représentent plus qu'une fraction de 1% de la répartition mondiale totale de l'espèce, puisque les populations situées au centre de l'aire de répartition ne sont pas désignées et seraient par conséquent plus abondantes. Des populations isolées existent en périphérie, et certaines sont suffisamment restreintes pour justifier une désignation par les compétences infranationales.

9.4 Tendances de la répartition

Il est difficile de déterminer le taux de variation de la répartition géographique de l'espèce, car on ne possède pas de données historiques complètes et les magnolias acuminés n'ont fait l'objet de recherches intensives que récemment. Le nombre d'enregistrements a augmenté ces dernières années, mais cela ne signifie pas nécessairement que l'aire de répartition canadienne de l'espèce s'est agrandie. Il est plus plausible que cette hausse soit le résultat de l'intensification des efforts consacrés à l'étude de l'espèce. Sur les 31 sites connus de magnolias acuminés en Ontario, huit ont disparu depuis 1930 – quatre dans le comté de Norfolk et quatre dans la région de Niagara.

10. Abondance de la population

10.1 Aire de répartition mondiale

À l'échelle mondiale, le magnolia acuminé est coté G5, et est donc considérée « non en péril ». On présume donc qu'il existe des populations abondantes de cette espèce au centre de son aire de répartition dans les Appalaches. Bien que répandue dans l'est de l'Amérique du Nord, l'espèce est cotée S1 dans trois États (Indiana, Oklahoma et Floride), S2 en Ontario et non en péril dans seulement deux États (Caroline du Nord et Pennsylvanie : S5). Dans tous les autres États, le magnolia acuminé n'est pas coté (S?) ou sans cote (SR), d'après l'actuel site Web de NatureServe (2004) (voir le tableau 2).

Tableau 2. Cotes de conservation de *Magnolia acuminata* (NatureServe, 2004)

Échelle	Cote
Mondiale	G5
Canada	N2
Ontario	S2
États-Unis	N5
Alabama	SR
Arkansas	SR
Caroline du Nord	S5
Caroline du Sud	SR
Connecticut	SR
Floride	S1
Géorgie	SR
Illinois	S?
Indiana	S1
Kentucky	S?
Louisiane	SR
Maine	SE
Missouri	SR
New Jersey	SE
New York	S?
Ohio	SR
Oklahoma	S1
Pennsylvanie	S5
Tennessee	SR
Virginie	SR
Virginie-Occidentale	S?

G = échelle mondiale; N = échelle nationale; S = échelle subnationale

1 : Gravement en péril

2 : En péril (c.-à-d. extrêmement rare ou particulièrement vulnérable)

3 : Vulnérable (c.-à-d. rare et peu commune)

4 : Apparemment non en péril (c.-à-d. non commune mais non rare)

5 : Non en péril (c.-à-d. commune, répandue et abondante)

? : Non classée

R : Signalée (c.-à-d. signalée mais non cotée)

10.2 Aire de répartition au Canada

Il existe certains indices démontrant que le magnolia acuminé aurait connu un déclin au Canada, plus précisément en Ontario, au cours du siècle dernier. Les données historiques donnent à penser que l'espèce était auparavant plus abondante dans les deux régions de l'Ontario dans lesquelles on la trouve aujourd'hui. La perte de certains sites au cours des 20 à 70 dernières années a été confirmée (Ambrose et Aboud, 1983; voir la section 19). Au cours des 20 dernières années, le personnel du MRNO, des consultants et des scientifiques ont mené des recherches approfondies et systématiques sur les populations de magnolias acuminés. Durant cette même période, de nouvelles populations ont été découvertes par des employés du service des forêts du MRNO et des propriétaires fonciers privés. Au cours des deux dernières années, d'autres relevés de terrain approfondis ont mené à la découverte d'une nouvelle population et à celle de nouveaux arbres et gaulis dans des populations connues. La cartographie récente a confirmé la présence de 283 arbres et gaulis sur 32 propriétés [ou 13 communautés végétales en péril (endangered plant communities [EPC]), puisque certaines propriétés partagent la même communauté végétale en péril]. Bien que la perte de certains arbres ait été signalée, il n'y a probablement pas eu de déclin important de cette espèce depuis sa désignation, et ce, en raison de la plus grande sensibilisation à sa situation précaire et du plus grand nombre de mesures mises en place pour la protéger.

La mention d'un arbre près d'Ipperwash, déjà coupé au moment où Fox et Soper (1952) en ont fait état dans leur rapport, était peut-être erronée. Il est possible que l'arbre ait été confondu avec le tulipier d'Amérique (*Liriodendron tulipifera*), qui est abondant dans cette région. John Goldie, dans son journal de 1819, écrit : « dans cette partie du pays [l'État de New York], les habitants le nomment [le *Liriodendron*] *Cucumber Tree*. » [traduction].

Le tableau 3 présente l'ensemble des données disponibles sur les populations existantes et disparues du magnolia acuminé au Canada et que l'on présume naturelles. Aux fins du présent programme de rétablissement, les populations sont considérées comme indépendantes si elles sont distantes de 1 km ou plus; les groupes d'arbres séparés par moins de 1 km sont considérés comme des sous-populations (CIPN, mars 2001). La mention de l'arbre d'Ipperwash, dans le comté de Lambton, sera considérée comme erronée jusqu'à preuve du contraire. L'absence de cette essence au Michigan et dans le nord-ouest de l'Ohio, deux États adjacents (Voss, 1985; Barnes et Wagner, 1981), suscite de nouveaux doutes sur cette mention.

10.3 Pourcentage de la population mondiale au Canada

Le pourcentage de la population mondiale se trouvant au Canada est inconnu, mais il est estimé à moins de 1 p. 100.

10.4 Tendance de la population

Les changements démographiques ne peuvent être mesurés avec précision en raison de la nature incomplète des mentions recueillies avant 1978. Cependant, en s'appuyant sur les mentions complètes recueillies depuis cette date, il y a eu une perte de 113 arbres répartis entre quatre sites et une régénération a été signalée dans huit sites. Ces données indiquent que l'abondance de l'espèce n'a probablement pas connu de déclin important au cours des dernières années.

Tableau 3. Estimation de l'abondance de *Magnolia acuminata* au Canada

Nom et numéro de la population	Canton géographique et/ou municipalité	Nombre d'arbres et de gaulis (à l'exclusion des rejets et des semis)	Régénération
COMTÉ DE NORFOLK			
I. Parcelle Smith + propriétés adjacentes	Canton géographique de Charlotteville	88	Oui
II. Parcelle Baker + propriété adjacente	Canton géographique de Charlotteville	11	Mineure
III. Walsh	Canton géographique de Charlotteville	17	Oui
IV. Lynedoch (ZINS* de Delhi Big Creek)	Canton géographique de Charlotteville	20	Oui
V. Shining Tree Woods + propriétés adjacentes	Canton géographique de Houghton	33	Oui
VI. Réserve nationale de faune de Long Point	Canton géographique de South Walsingham	11	Mineure
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE NIAGARA			
VII. ZINS de North Pelham Valley	Municipalité de Pelham	2	Non
VIII. Fonthill Kame : versant ouest	Municipalité de Pelham	8	Non
IX. ZINS de North Fenwick Footslope Forest	Municipalité de Pelham	35	Mineure ou aucune régénération
X. Boisé Fenwick Slough Forest + boisé voisin	Municipalité de Pelham	41	Oui
XI. ZINS de Northwest Fenwick Forest	Municipalité de Pelham	16	Oui (102 semis dénombrés)
XII. Memorial Drive	Municipalité de Pelham	1	
TOTAL	12 populations existantes	283 arbres et gaulis	8 sites avec régénération

* ZINS : Zone d'intérêt naturel et scientifique.

11. Facteurs limitatifs d'ordre biologique

Pollinisation

La pollinisation croisée favorise la production de graines (Ambrose et Kevan, 1990). Bien que le magnolia acuminé ne soit pas totalement autostérile, la faible production de graines chez les arbres individuels réduit le potentiel reproducteur des petites populations isolées. De plus, les pollinisateurs pourraient limiter davantage le potentiel reproductif; on dispose seulement de renseignements préliminaires sur les coléoptères et autres insectes pollinisateurs de cette espèce (Thien, 1974; Ambrose et Kevan, 1990). Une identification plus précise des principaux pollinisateurs et une meilleure connaissance de leur comportement de butinage faciliteront l'évaluation des impacts des pratiques d'aménagement forestier et de la fragmentation de l'habitat sur la pollinisation croisée de l'espèce.

Dispersion des graines

Les principaux disséminateurs des graines du magnolia acuminé sont fort probablement les oiseaux. Le fruit possède les caractéristiques types pour la dispersion par les oiseaux, et van der Pijl (1969) cite le genre *Magnolia* en exemple pour décrire ce phénomène. Cependant, on ignore quelles espèces d'oiseaux sont responsables de la dissémination des graines chez les populations ontariennes. La façon dont les graines sont consommées et dispersées peut avoir des répercussions importantes sur la distance de dispersion et, donc, sur les échanges génétiques entre les sous-populations ou leur isolement génétique. Selon des observations, les oiseaux frugivores dispersent davantage de graines dans les trouées créées par les arbres tombés que dans la forêt environnante (Hoppe, 1988), ce qui est bénéfique pour une espèce intolérante à l'ombre comme le magnolia acuminé. Les écureuils et les petits mammifères terrestres pourraient également jouer un rôle secondaire dans la dissémination des graines, mais ils risquent de consommer ou d'endommager une plus grande proportion des graines qu'ils touchent. La scarification peut améliorer la germination de certaines graines dotées d'un tégument imperméable, mais cela n'est pas le cas du magnolia acuminé (Kock, 1998).

Intolérance à l'ombre

Une certaine ouverture du couvert forestier semble essentielle pour que le recrutement des semis soit efficace. Des pratiques d'aménagement forestier laissant de petites ouvertures dans le couvert se sont révélées efficaces pour favoriser la régénération naturelle de l'espèce dans le sud de l'Ontario (MRNO, 2000). L'OPN de la région de Long Point et la University of Guelph mènent actuellement une étude en vue de comparer la régénération dans différentes conditions de couvert forestier, y compris des couverts forestiers ouverts expérimentalement (Reader et de Gruchy, comm. pers., 2001).

12. Menaces

Fragmentation de l'habitat

De nombreuses populations sont isolées en raison de la fragmentation de l'habitat, ce qui réduit sans doute les possibilités de pollinisation croisée, la distance de dispersion des graines et la taille effective de la population. La fragmentation a probablement aussi des impacts sur l'habitat des pollinisateurs et des disséminateurs des graines, empêchant ainsi

une pollinisation et une dispersion optimales des graines. La perte de l'habitat semble une menace de moindre importance, peut-être parce que bon nombre des habitats se trouvent en amont de cours d'eau, dans des boisés humides qui ont été abandonnés lorsque les terres plus élevées ont été déboisées à des fins agricoles.

Faible connectivité et petite taille des populations

Une connectivité sous-optimale entre les sous-populations et la petite taille de celles-ci peuvent réduire les possibilités d'échanges génétiques. À long terme, ce phénomène peut amoindrir la capacité d'adaptation de l'espèce aux changements et, peut-être, mener à sa disparition à l'échelle du pays ou de la planète. Plusieurs des sites de magnolias acuminés abritent des populations qui sont isolées des autres, et deux populations semblent descendre d'un seul parent.

Aménagement forestier

Un mauvais aménagement forestier peut porter préjudice à la santé et à la survie des populations de magnolias acuminés. Il peut entraîner des coupes sans discrimination, l'abrasion de l'écorce des arbres situés à proximité des sentiers des débusqueuses ou des arbres abattus, l'écrasement des gaullis sous les tas de déchets d'abattage, l'érosion du sol et sa compaction. Cependant, les coupes sélectives effectuées avec de bonnes pratiques de foresterie peuvent créer des conditions favorisant la régénération, et la plupart des propriétaires fonciers réagissent de façon positive à cette information sur l'espèce.

Modification du régime hydrique des sols

Les magnolias acuminés croissent principalement dans des forêts humides à mésoïques dont le sol est moyennement drainé à bien drainé, et ils ne tolèrent ni les conditions trop humides, ni les conditions trop sèches. Certains auteurs affirment que, même si le magnolia acuminé est moyennement tolérant à la sécheresse, une modification prolongée de l'humidité du sol peut nuire à la survie des individus, en particulier des spécimens matures. Bien qu'on n'ait signalé aucun déclin du magnolia acuminé occasionné par cette menace, son existence potentielle devrait être considérée au moment d'entreprendre des activités à proximité de l'espèce.

Tableau 4. Évaluation des menaces anthropiques pesant sur *Magnolia acuminata*

Nom et numéro de la population	Source de la menace	Type de menace	Étendue	Occurrence	Degré de certitude
I. Parcelle Smith et propriétés adjacentes	Exploitation forestière	Facteur aggravant	Une sous-population	Périodique	Confirmé
Forestville, comté de Norfolk	Exploitation forestière	Disparition complète	Ensemble du site	Unique	Confirmé
IV. Lynedoch, comté de Norfolk	Exploitation forestière	Disparition complète	Une sous-population	Unique	Confirmé
IV. Lynedoch, comté de Norfolk	Sentier de véhicules tous terrains	Potentielle	Locale	Intermittent	Présumé
Fairground, comté de Norfolk	Exploitation forestière	Disparition complète	Site complet	Unique	Confirmé
XI. Fonthill Kame, versant ouest	Entretien routier?	Disparition complète	Une sous-population	Périodique	Présumé
XII. Boisé Fenwick Slough Forest	Activités de construction	Facteur aggravant	Une sous-population	Unique	Confirmé

13. Désignation de l'habitat

13.1 Besoins en matière d'habitat

Dans l'ensemble, les caractéristiques de l'habitat des populations viables du magnolia acuminé en Ontario sont les suivantes : une forêt humide de haute terre caducifoliée ou mixte, souvent située dans la partie amont d'un cours d'eau où la topographie vallonnée se compose de creux marécageux et d'élévations dispersées (Ambrose et Aboud, 1983). On trouve les arbres dans les secteurs les mieux drainés de cette matrice, et la régénération dans les secteurs où le couvert forestier est partiellement ouvert. Le tableau 5 présente un sommaire de l'information, recueillie à des fins de cartographie de l'habitat, sur la communauté végétale de chacune des populations du magnolia acuminé (Dougan et Associates, 1998; Ambrose, 2000). Le tableau fournit les espèces caractéristiques de l'étage supérieur et du sous-étage ainsi que les codes correspondants du système de Classification écologique des terres (CET) et la description générale de la communauté forestière.

Tableau 5. Sommaire des espèces répertoriées dans les habitats des populations de *Magnolia acuminata* en Ontario

Nom et numéro de la population	Étage supérieur	Sous-étage dominant	Code de la CET et description	Nombre d'arbres
COMTÉ DE NORFOLK				
I. Parcelle Smith + propriétés adjacentes	Érable rouge, hêtre à grandes feuilles, bouleau jaune, tulipier d'Amérique, chêne rouge, chêne blanc, peuplier faux-tremble, peuplier à grandes dents, nyssa sylvestre, frêne blanc d'Amérique	Hamamélis de Virginie, sassafras, benjoin officinal	SWD3-1 – Marécage minéral décidu à érable rouge SWD3-2 – Marécage minéral décidu à érable argenté SWD4-3 – Marécage minéral décidu à bouleau à papier et peuplier FOD8-2 – Forêt décidue fraîche-humide à peuplier et sassafras FOD6 – Forêt décidue fraîche-humide à érable à sucre SWT3-11 – Marécage organique arbustif à benjoin officinal	88 arbres et régénération
II. Parcelle Baker + propriété adjacente	Érable rouge, érable à sucre, hêtre à grandes feuilles, cerisier tardif, chêne rouge, chêne blanc, peuplier faux-tremble, peuplier à grandes dents, pin blanc	Hamamélis de Virginie, sassafras, viorne à feuilles d'érable, benjoin officinal	FOD8-1 – Forêt décidue fraîche-humide à peuplier et sassafras SWD3-1 – Marécage minéral décidu à érable rouge FOD2-4 – Forêt décidue feuillue sèche-fraîche à chêne	6 arbres et régénération
III. Walsh	Pin blanc, érable rouge, érable à sucre, cerisier tardif, chêne noir, orme d'Amérique	Sassafras, noyer noir, châtaignier d'Amérique	CUP3-2 – Plantation de pins blancs parsemée de feuillus FOD2-1 – Forêt décidue sèche-fraîche à chêne rouge, pin blanc et érable rouge	17 arbres et gaulis
IV. Lynedoch (ZINS de Delhi Big Creek)	Pin blanc, pin sylvestre, érable rouge, érable à sucre, chêne rouge, chêne blanc, caryer ovale, peuplier à grandes dents, érable de Norvège	Frêne blanc d'Amérique, sassafras, noisetier d'Amérique, mûrier blanc	CUP3-3 – Plantation de pin sylvestre FOD5-9 – Forêt décidue sèche-fraîche à érable à sucre et érable rouge	1 arbre et 19 gaulis
V. Shining Tree Woods + propriétés adjacentes	Érable rouge, hêtre à grandes feuilles, érable à sucre, frêne blanc d'Amérique, pruche du Canada, tulipier d'Amérique, peuplier faux-tremble, chêne rouge	Sassafras, hamamélis de Virginie, benjoin officinal	FOM6-2 – Forêt décidue fraîche-humide à pruche, érable rouge, bouleaux jaune et érable à sucre FOD9-2 – Forêt décidue fraîche-humide à chêne rouge, chêne blanc, érable rouge et érable argenté	32 arbres et régénération
VI. Réserve nationale de faune de Long Point	Chêne blanc, chêne jaune, pin blanc, frêne blanc d'Amérique, chêne rouge	Aucune donnée	FOM-1 – Forêt mixte sèche à pin et chêne	11 arbres et régénération

Nom et numéro de la population	Étage supérieur	Sous-étage dominant	Code de la CET et description	Nombre d'arbres
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE NIAGARA				
VII. ZINS de North Pelham Valley	Érable à sucre, érable rouge, chêne rouge, pruche du Canada, tilleul d'Amérique, chêne blanc, chêne rouge, tulipier d'Amérique, peuplier à grandes dents, bouleau à papier	Sassafras, benjoin officinal, vioerne à feuilles d'érable	FOD1-4 – Forêt décidue sèche-fraîche mixte à chêne rouge, chêne blanc, chêne noir FOD6-5 – Forêt décidue fraîche-humide à érable à sucre, hêtre à grandes feuilles, tilleul d'Amérique, chêne rouge, érable rouge et caryer ovale FOD6-3 – Forêt décidue fraîche-humide à érable à sucre, bouleau jaune et pruche	2 arbres (un récemment abattu)
VIII. Fonthill Kame : versant ouest	Érable à sucre, hêtre à grandes feuilles, chêne rouge, érable rouge		FOD6-5 - Forêt décidue fraîche-humide à érable à sucre, hêtre à grandes feuilles, tilleul d'Amérique, chêne rouge, érable rouge et caryer ovale	7 arbres et 1 gaulis
IX. ZINS de North Fenwick Footslope Forest	Érable rouge, érable à sucre, hêtre à grandes feuilles, cerisier tardif, chêne rouge, chêne noir, pruche du Canada, tulipier d'Amérique	Cornouiller à grappes, spirée, sassafras	SWD3-1 – Marécage minéral décidu à érable rouge FOD6-5 – Forêt décidue fraîche-humide à érable à sucre, hêtre à grandes feuilles, tilleul d'Amérique, chêne rouge, érable rouge et caryer ovale SWT2-6 – Marécage minéral arbustif de reines-des-prés SWD2-9 – Marécage minéral arbustif à cornouiller à grappe	35 arbres et régénération
X. Boisé Fenwick Slough Forest + boisé avoisinant	Érable à sucre, érable rouge, érable argenté, hêtre à grandes feuilles, cerisier tardif, chêne rouge, pruche du Canada, chêne noir	Sassafras, hamamélis de Virginie, peuplier faux-tremble	FOD6-5 – Forêt décidue fraîche à humide à érable à sucre FOC3 – Forêts de conifères fraîche à humide à pruche SWD3-1 – Marécage minéral décidu à érable rouge	41 arbres et régénération
XI. ZINS de Northwest Fenwick Forest	Érable rouge, pruche du Canada, hêtre à grandes feuilles, chêne rouge, frêne blanc d'Amérique, peuplier faux-tremble	Sassafras	FOM6-1 – Forêt mixte fraîche à humide à érable à sucre et pruche FOM6-2 – Forêt mixte feuillue fraîche à humide à pruche SWM2-1 – Marécage minéral mixte à conifère et érable rouge SWD3-1 – Marécage minéral décidu à érable rouge FOD8-2 – Forêt décidue fraîche à humide à sassafras	16 arbres et régénération abondante
XII. Memorial Drive à l'est de la rue Balfour	Érable rouge, érable à sucre, cerisier tardif, caryer ovale	Sassafras, hamamélis de Virginie, vioerne à feuilles d'érable	FOD2-4 – Forêt de feuillus décidue sèche-fraîche à chêne, érable et pruche	1 arbre

13.2 Habitat essentiel

La *Loi sur les espèces en péril* définit l'habitat essentiel comme étant « l'habitat nécessaire à la survie ou au rétablissement d'une espèce sauvage inscrite ». Pour désigner l'habitat essentiel, il importe de posséder une compréhension approfondie des besoins de l'espèce en matière d'habitat, à toutes les étapes de son cycle biologique. Actuellement, on ne dispose pas de renseignements suffisants pour effectuer intégralement ce travail. Par conséquent, l'habitat essentiel est désigné au meilleur des connaissances actuelles et un calendrier des études a été élaboré dans le but de déterminer la nature de l'information qui devra être recueillie pour compléter cette désignation (voir la section 13.4). Le calendrier des études n'est pas exhaustif et on prévoit que de nouvelles questions surgiront à mesure que les travaux progresseront. On s'attend à ce que les recherches approfondies et l'analyse de la viabilité de la population mènent à une modification de la désignation de l'habitat essentiel.

L'habitat essentiel du magnolia acuminé est désigné, dans la mesure du possible, et comprend les communautés végétales dans lesquelles se trouvent les populations, telles que définies par les caractéristiques des populations qui sont situées dans les deux secteurs abritant des métapopulations, qui comprennent dix arbres matures ou plus et qui présentent des signes d'une saine régénération. La province (MNRO, 1998) a élaboré des lignes directrices pour la cartographie de l'habitat du magnolia acuminé aux fins du Programme d'encouragement fiscal pour les terres protégées, et ces lignes directrices pourraient être appliquées à la cartographie de l'habitat essentiel. L'habitat désigné dans le cadre de ce processus inclut l'habitat occupé et l'étendue des communautés végétales (selon la classification écologiques des terres) dans lesquelles les populations du magnolia acuminé se trouvent (les lignes directrices du PEFTP réfèrent à ces communautés par l'expression communauté de plante en voie de disparition). Si la communauté de plante en voie de disparition se situe à moins de 100 mètres de l'habitat occupé et est contiguë à une communauté végétale naturelle, une zone tampon est ajoutée afin d'étendre le territoire protégé jusqu'à 100 m de l'habitat occupé. Les secteurs désignés sont essentiels à la survie de l'espèce et constitueront le point de départ de l'expansion naturelle dans des habitats de rétablissement une fois les menaces atténuées.

En plus de la description de l'habitat figurant à la section 13.1, l'habitat essentiel se caractérise par la présence des espèces associées suivantes, énumérées par ordre décroissant de fréquence : *Acer rubrum*, *A. saccharum*, *Betula papyrifera*, *Fagus grandifolia*, *Prunus serotina*, *Quercus rubra* et *Tsuga canadensis*. Les espèces suivantes sont occasionnellement associées : *Amelanchier arborea*, *Betula alleghaniensis*, *Castanea dentata*, *Fraxinus americana*, *Lindera benzoin*, *Liriodendron tulipifera*, *Pinus strobus*, *Quercus alba*, *Quercus velutina* et *Sassafras albidum*.

Le magnolia acuminé est inscrit comme espèce en voie de disparition en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* du gouvernement fédéral et est réglementé en vertu de la *Loi sur les espèces en voie de disparition* de l'Ontario, ce qui donne une protection à l'individu et à son habitat. La Déclaration de principe provinciale (DPP) de l'Ontario offre également une protection en ne permettant pas l'aménagement ou la modification du site dans son habitat important.

Habitats essentiels

Comté de Norfolk

1. Parcelle Smith et propriétés adjacentes
2. Shining Tree Woods (North American Native Plant Society – NANPS)
3. Réserve nationale de faune de Long Point

Municipalité régionale de Niagara

4. ZINS de North Fenwick Footslope Forest
5. Boisé Fenwick Slough Forest
6. ZINS de Northwest Fenwick Forest

En plus des populations que l'on trouve dans les habitats essentiels mentionnés ci-dessus, il existe d'autres populations qui, pour diverses raisons, sont considérées comme peu importantes pour la régénération. Il s'agit notamment des populations comptant quelques arbres ou un seul arbre, et des populations confinées dans un très petit espace d'habitat convenable (p. ex. Lynedoch et Walsh). Il faut aussi compter d'autres sites d'occurrence documentés dans la base de données du CIPN. Cependant, la plupart, sinon la totalité de ces populations sont aujourd'hui disparues (Ambrose et Aboud, 1983). Certains de ces sites pourraient offrir la possibilité d'accroître la viabilité de la population dans la mesure où l'habitat demeure convenable à la réintroduction et où les propriétaires fonciers acceptent de collaborer. Ces sites pourraient aussi être inclus dans l'habitat essentiel si la présence de magnolias acuminés y était confirmée ou si la caractérisation de l'habitat permettait de déterminer que celui-ci n'a pas été altéré, et si les résultats des recherches décrites à la section 13.4 permettent de déterminer que ces sites sont nécessaires au rétablissement.

Autres habitats

Comté de Norfolk

Existants

1. Lynedoch
2. Walsh
3. Parcelle Baker

Disparus

1. Fairground, 0,5 km à l'ouest. Abattage des deux derniers arbres au début des années 1980.
2. Forestville, 3,3 km au NNO. Dernière observation à la fin des années 1950.
3. Green's Corners, au sud (1948).
4. Lynedoch, 2 km à l'OSO (1992). Boisé abattu en 1992 (Dougan, 1998).
5. Turkey Point (1932).

Municipalité régionale de Niagara

Existants

1. North Pelham Valley
2. Fonthill Kame
3. Memorial Drive

Disparus

1. Hurlburt's Woods, près de Fonthill (1947)
2. Three Mile Woods (1942)
3. Canton de West Lincoln (1978)
4. St. Catharines, à proximité (1897)
5. St. David's, bordure de la route (1998)

Des renseignements additionnels sont nécessaires pour caractériser l'habitat optimal afin de localiser l'habitat convenable inoccupé dans les régions où des populations sont connues et ainsi permettre d'orienter la gestion, la remise en état et d'éventuelles activités d'introduction. L'occurrence de petites populations dans des parcelles de forêt isolées suggère également qu'il y a une superficie minimale d'habitat pouvant supporter une population viable.

13.3 Exemples d'activités susceptibles de détruire l'habitat essentiel

Les activités les plus susceptibles de détruire l'habitat essentiel sont les suivantes :

- le déboisement et le morcellement forestier (quoique de petites parcelles puissent faciliter la germination et la régénération du magnolia acuminé);
- les activités qui modifient le tracé du réseau hydrographique, le ruissellement souterrain et/ou la teneur en humidité des sols.

13.4 Calendrier des études

Du fait que l'on ne dispose pas de toute l'information nécessaire pour désigner l'habitat essentiel du magnolia acuminé dans le sud de l'Ontario, un calendrier d'études a été élaboré (voir tableau 6). Ce calendrier orientera les travaux pour acquérir l'information requise. L'équipe de rétablissement et le MRNO dirigeront les travaux.

Tableau 6. Calendrier des études

Description des activités de recherche	Résultat escompté	Échéancier estimé
Cartographier l'habitat essentiel sur le territoire domaniale et si les ressources le permettent sur les autres terres publiques.	Obtenir une désignation et une cartographie précises de l'habitat essentiel afin de répondre aux exigences de la LEP en matière d'habitat essentiel.	2 ans
Déterminer les paramètres démographiques (taux de survie, de recrutement, de dispersion), leurs tendances et leurs fluctuations.	Recueillir l'information nécessaire pour réaliser une analyse de la viabilité de la population.	3 ans
Réaliser une analyse de la viabilité de la population.	Déterminer la viabilité de la population dans les conditions actuelles et contribuer à l'évaluation du nombre d'individus et de la quantité d'habitat requis pour atteindre la viabilité.	2 ans
Définir plus en détail les besoins du magnolia acuminé en matière d'habitat à toutes les étapes de son cycle biologique.	Contribuer à repérer l'habitat potentiel pour une expansion de la population (au besoin).	3 ans
Achever la modélisation de l'habitat.	Raffiner la désignation de l'habitat essentiel ainsi que sa cartographie.	1 an

14. Rôle écologique

Le magnolia acuminé est un grand arbre de l'étage supérieur forestier qui représente une composante importante des écosystèmes de la forêt caducifoliée de l'Est, dans la grande région des Appalaches aux États-Unis. Bien que rare dans la forêt carolinienne du Canada, l'espèce peut être abondante localement dans les vallées des montagnes des Carolines et du Tennessee (Sargent, 1922). Comme il s'agit d'une espèce intolérante à l'ombre dans les habitats forestiers humides, elle peut occuper les trouées ouvertes par les chablis ou autres perturbations.

15. Importance pour les humains

La région carolinienne du Canada suscite l'intérêt des naturalistes et soutient une importante industrie écotouristique en raison de sa grande diversité biologique, qui comprend notamment des espèces méridionales, comme le magnolia acuminé, ainsi que d'autres plantes et animaux associés. Le bois du magnolia acuminé est semblable à celui du tulipier d'Amérique et est mis en marché sous le même nom (le bois des deux espèces est commercialisé sous le nom de « Yellow Poplar »). Il s'agit d'un bois lisse dont le grain est fin, et qui est utilisé dans la fabrication de stores vénitiens, de meubles, de portes et de garnitures.

16. Conflits et difficultés anticipés

Certains propriétaires fonciers pourraient être réticents à autoriser la protection de leurs terres et l'accès à celles-ci pour la gestion et la recherche. La remise en état du paysage reposera sur la définition des besoins, la collaboration avec des organismes locaux, dont ceux mettant en œuvre le programme de remise en état de la Réserve de la biosphère de Long Point et le Niagara Natural Heritage Corridor Program, et la participation de propriétaires fonciers intéressés. Cela représentera un défi de taille, compte tenu de la gravité de la fragmentation de l'habitat et de l'intensité de l'utilisation des terres dans les deux régions concernées.

17. Lacunes dans les connaissances

17.1 Besoins en matière de relevés

L'espèce a fait l'objet d'un projet de cartographie intensif entrepris par le MRNO aux fins de la réglementation des espèces en péril et de la classification de celles-ci aux termes du Programme d'encouragement fiscal pour les terres protégées. Par conséquent, on connaît l'emplacement des sites et on possède des données démographiques de base pour la plupart des populations du Canada, sinon toutes (Dougan et Associates, 1998; Ambrose, 2001). On procédera à la cartographie de l'habitat pour les sites nouvellement réglementés, une attention particulière sera cependant portée à la définition de l'habitat essentiel.

17.2 Besoins en matière de recherche biologique et écologique

La pollinisation et la biologie de la reproduction du magnolia acuminé ne sont que peu comprises (Ambrose et Kevan, 1990). Des recherches additionnelles sont requises pour comprendre la biologie de l'espèce et déterminer à quel endroit des facteurs comme la fragmentation de l'habitat et la petite taille des populations réduisent son potentiel reproductif. En outre, l'étude de la génétique de la population du magnolia acuminé peut aider à comprendre les impacts de la fragmentation de l'habitat sur la viabilité de la population et à orienter les activités de rétablissement en vue de réduire ces impacts. Des recherches additionnelles sont nécessaires pour évaluer les paramètres démographiques (taux de survie, de recrutement, de dispersion), leurs tendances et leurs fluctuations, afin d'être mieux en mesure de déterminer la population et la répartition de magnolia acuminé nécessaires pour assurer le rétablissement de l'espèce et pour compléter la désignation de son habitat essentiel.

17.3 Besoins en matière de recherche pour clarifier les menaces

Des études préliminaires ont été menées au printemps et à l'été de 2002 et de 2003 en vue de mieux comprendre la biologie de la pollinisation de l'espèce, en particulier l'identité de ses pollinisateurs et les mécanismes de pollinisation, de même que pour évaluer les données démographiques en fonction des caractéristiques des sites afin de mieux définir les besoins en matière de recherche (Kevan, 2003). L'analyse des nouvelles données compilées par l'OPN de la région de Long Point dans la parcelle Smith sera utile pour mieux définir l'habitat et mieux comprendre les conditions optimales de recrutement des semis (LPRCA, 2005).

18. Caractère réalisable du rétablissement sur les plans écologique et technique

Le rétablissement du magnolia acuminé est considéré comme réalisable tant sur le plan écologique que technique. Les méthodes de propagation et de culture des arbres sont bien documentées (Kock, 1998), mais il ne sera probablement pas nécessaire d'y avoir recours. La régénération naturelle a été observée en plusieurs sites et des essais de gestion du MRNO sont parvenus à accroître le recrutement (Ambrose et Aboud, 1983). Le rétablissement des populations à un niveau plus stable demande de mieux comprendre l'écologie de l'espèce (en particulier la pollinisation, la dispersion des graines et le recrutement), incluant une meilleure quantification des distances limites pour les échanges génétiques, les besoins généraux en matière d'habitat et les meilleures façons de gérer les habitats pour favoriser ces fonctions écologiques et la viabilité des populations. Une fois que la composition génétique des populations sera mieux connue, il faudra peut-être accroître la diversité génétique des populations de petite taille ou issues d'un seul parent.

Caractérisation de l'habitat

En élargissant nos connaissances sur les facteurs qui définissent un habitat optimal à l'échelle de chacun des sites, l'habitat de cette espèce pourra être remis en état dans des sites appropriés voisins et ainsi, l'étendue de l'habitat de rétablissement potentiel pourra être accrue. Des semis pourraient être réintroduits dans des sites où l'espèce a disparu ou d'autres sites considérés appropriés. Cependant, à l'heure actuelle, il existe des doutes quant à la pertinence d'une telle réintroduction.

Remise en état de l'habitat à l'échelle du paysage

La remise en état à l'échelle du paysage pourrait permettre de relier des habitats isolés voisins et accroître la viabilité à long terme des populations que l'on y trouve, comme par exemple avec le programme Big Picture de Carolinian Canada (Jalava *et al.*, 2000). Il est possible qu'il y ait suffisamment d'habitat pour l'espèce, mais non pour les pollinisateurs et les disséminateurs de graines ou pour le maintien d'échanges génétiques occasionnels entre les sous-populations. Une remise en état à l'échelle du paysage pourrait répondre à ces besoins et accroître la viabilité à long terme des populations du magnolia acuminé et d'autres espèces caroliniennes en péril.

19. Échelle recommandée pour le rétablissement

Il existe de nombreux motifs pour considérer le rétablissement du magnolia acuminé dans le contexte de son paysage naturel. L'espèce occupe généralement des zones sensibles en amont de cours d'eau, souvent en association avec d'autres espèces végétales en péril (p. ex. *Aplectrum hyemale*, *Castanea dentata*, *Panax quinquefolium*) de même que, probablement, des espèces fauniques qui dépendent des forêts intérieures et/ou des étangs boisés. Le magnolia acuminé, qui croît dans des milieux humides ou à proximité de ceux-ci, a probablement de ce fait échappé au déboisement pour l'expansion de l'agriculture ou autres utilisations des terres, mais le déboisement autour d'un grand nombre des sites a entraîné la fragmentation des populations de magnolias acuminés et la perte de la connectivité entre elles. De plus, avec l'intensification de l'urbanisation et du développement agricole, ces habitats forestiers de basse terre pourraient être

sujets au déboisement et à l'assèchement au détriment des espèces qui en dépendent, ce qui aurait aussi des effets sur la viabilité et les fonctions écologiques des terres adjacentes aux terrains exploités par les humains.

À titre d'exemple, un drain agricole traverse un boisé humide tout juste à l'est de la parcelle Baker traversant ainsi le site d'une sous-population de la ZINS de North Fenwick Forest. Autre exemple de changement dans l'occurrence de l'espèce en fonction des pratiques d'utilisation des terres, les travaux d'arpentage menés entre 1805 et 1815 dans le sud de l'Illinois indiquaient que le magnolia acuminé était l'une des principales essences caractéristique de la région (Leitner et Jackson, 1981). Aujourd'hui, la répartition du magnolia acuminé est très restreinte (et l'espèce est cotée S?) et gravement en péril (S1) dans l'État voisin de l'Indiana.

Par conséquent, il est recommandé d'adopter une approche qui aborde les valeurs du patrimoine naturel à l'échelle du paysage et de favoriser la remise en état de l'intégrité du paysage naturel. Cette approche permettra d'aborder les impacts de la fragmentation sur le magnolia acuminé et d'autres espèces en péril, et offrira un cadre respectueux de l'environnement pour l'aménagement futur du territoire. Elle s'inscrit dans la philosophie du projet Carolinian Canada's Big Picture et d'autres initiatives locales de la région (p. ex. le programme de remise en état de la Réserve de la biosphère de Long Point et le Niagara Natural Heritage Corridor Program).

20. Références

- Ambrose, J.D., 2000. Endangered species habitat mapping and landowner response: *Magnolia acuminata* (Cucumber Tree), 12 p. + cartes.
- Ambrose, J.D., 1987. *Magnolia acuminata* L., in Atlas of Rare Vascular Plants of Ontario, part 3, (éd.) G.W. Argus et C.J. Keddy, Musée national des sciences naturelles, Ottawa.
- Ambrose, J.D. et S.W. Aboud. 1983. Status Report on *Magnolia acuminata* (Magnoliaceae): A Rare Canadian Tree Species, Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada, Ottawa, 24 p.
- Ambrose, J.D. et P.V. Kevan, 1990. Reproductive biology of rare Carolinian plants with regard to their conservation management, in G. Allen *et al.* (éd.) Conserving Carolinian Canada, compte rendu d'un atelier, University of Waterloo Press, Waterloo.
- Barnes, B.V. et W.H. Wagner, 1981. Michigan Trees, University of Michigan Press, Ann Arbor.
- Dougan et Associates, 1998. Endangered species habitat mapping study & landowner correspondence: *Magnolia acuminata* (Cucumber Tree), 54 p. + cartes.
- Fox, W.S. et J.H. Soper, 1952. The distribution of some Trees and Shrubs of the Carolinian Zone of Southern Ontario, Trans. Royal Can. Inst. 29(2):65-84.
- Goldie, J. 1819. Journal through Upper Canada and some of the New England states.
- Hoppes, W.G., 1988. Seedfall patterns of several species of bird-dispersed plants in an Illinois (USA) woodland, *Ecology* 69(2):320-329.
- Jalava, J., P. Sorrill, J. Henson, K. Brodribb, 2000. The Big Picture Project: Developing a Natural Heritage Vision for Canada's Southernmost Ecological Region, Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, Centre d'information sur le patrimoine naturel, Peterborough (Ontario), 13 p.
- Joyce, D., P. Nitschke, et A. Mosseler, 1999. Genetic Resource Management, in R.G. Wagner et S.J. Colombo, Regenerating the Canadian Forest: Principles and Practices for Ontario, Fitzhenry et Whiteside, Markham (Ontario).
- Kevan, P.G. 2002. Species Focus: Cucumber Tree, Ontario Arborist Newsletter, septembre 2002. (voir aussi www.isaontario.com/pages/news_letter/spec_focus/sf_cucum_sept02.html)
- Kevan, P.G. 2003. Sexual reproduction as a constraint to recovery in *Magnolia acuminata*, rapport final au MRNO, Programme de protection des espèces en péril, 11 p.
- Kock, H. 1998. Growing Native Plants from Seed, 10th edition, The Arboretum, University of Guelph.

- Lee, H.T., W.D. Bakowsky, J.Riley, J. Bowles, M. Puddister, P. Uhlg et S. McMurray. 1998. Ecological Land Classification for Southern Ontario: First Approximation and Its Application, Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, Section des sciences de la région Centre-Sud, Direction du développement et du transfert des connaissances scientifiques, SCSS Field Guide FG-02.
- Leitner, L.A. et M.T. Jackson, 1981. Presettlement forests of the unglaciated portion of southern Illinois, États-Unis, *Am. Midl. Nat.* 105(2):290-304.
- MRN. 1998. Guidelines for mapping endangered species habitat under the Conservation Land Tax Incentive Program, Section du patrimoine naturel, Direction des terres et du patrimoine naturel, MRN, Peterborough (Ontario).
- MRNO, 2000. A silvicultural guide managing southern Ontario forests, Version 1.1, Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, Toronto, 648 p.
- Mullin, T.J. et S. Bertrand, 1999. Forest management impacts on genetics of forest tree species, Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, Section des sciences de la région Centre-Sud, Technical Report 113.
- NatureServe Explorer: An online encyclopedia of life [web application]. 2001. Version 1.6 Arlington, Virginia, USA: NatureServe, disponible à l'adresse : <http://www.natureserve.org/explorer> (consulté le 22 juillet 2002).
- Office de protection de la nature de la région de Long Point. 2005. Cucumber Magnolia Species at Risk Project, Smith Tract 2004/2005 (proposition de projet)
- Sargent, C.S. 1922. Manual of trees of North America, Dover, New York.
- Thien, L.B. 1974. Floral Biology of *Magnolia*, *Am. J. Bot.* 61:1037-1045.
- Thompson, R.J. 1992. Status report on Cucumber Tree [mise à jour d'un rapport interne du MRN]
- Van der Pijl, L. 1969. Principles of dispersal in higher plants, Springer-Verlag, New York.
- Voss, E. 1985, Michigan, Flora, part II. Cranbrook Institute of Science, Bloomfield Hills.
- White, D. J. 1998. Status Report Update, Cucumber Tree, *Magnolia acuminata*, COSEPAC, Ottawa, 6 p.

ADDENDA

Réponses des compétences



**Accusé de réception du Programme de rétablissement
du magnolia acuminé au Canada (mai 2006)
par le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario
au nom de la province de l'Ontario**

Le présent programme de rétablissement du magnolia acuminé a été préparé par les membres de l'Équipe de rétablissement du magnolia acuminé en collaboration avec le Service canadien de la faune (SCF) et le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario (MRNO). Il contient des avis présentés aux compétences responsables concernant les buts, les approches et les objectifs en matière de rétablissement qui sont recommandés pour la protection et le rétablissement de l'espèce. Il ne représente pas nécessairement les opinions personnelles de tous les membres de l'équipe de rétablissement, ni les positions officielles des organismes auxquels sont associés les membres individuels de l'équipe. Les buts, les objectifs et les approches en matière de rétablissement énoncés dans le programme sont fondés sur les meilleures connaissances existantes et peuvent être modifiés à la lumière de nouvelles découvertes ou en raison de la modification d'objectifs. La mise en œuvre du plan est soumise aux politiques, aux autorisations, aux priorités et aux contraintes budgétaires des compétences et des organismes participants.

Document reçu par : Cameron Mack

Directeur, Direction de la pêche et de la faune
Division de la gestion des richesses naturelles
Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario
Au nom de la province de l'Ontario

Date : Juillet 2006

Espèces en péril – Agir aujourd'hui pour qu'elles vivent demain

DÉCLARATION D'ENVIRONNEMENT CANADA

Le présent programme de rétablissement a été préparé en collaboration avec les compétences responsables du magnolia acuminé. Environnement Canada a revu le document et l'accepte comme son programme de rétablissement du magnolia acuminé tel que l'exige la *Loi sur les espèces en péril*. Ce programme de rétablissement représente également un avis à l'intention des autres compétences et organisations qui pourraient participer au rétablissement de l'espèce.

Les buts, objectifs et approches de rétablissement présentés dans ce programme sont fondés sur les meilleures connaissances existantes et peuvent faire l'objet de modifications découlant de nouveaux résultats et d'objectifs révisés.

Le présent programme de rétablissement constituera la base d'un ou de plusieurs plans d'action qui présenteront en détail les mesures de rétablissement précises qui doivent être prises pour appuyer la conservation et le rétablissement de l'espèce. Le ministre de l'Environnement rendra compte des progrès réalisés d'ici cinq ans.

La réussite du rétablissement de l'espèce dépendra de l'engagement et de la collaboration d'un grand nombre de parties concernées qui participeront à la mise en œuvre des recommandations formulées dans le présent programme. Cette réussite ne pourra reposer seulement sur Environnement Canada ou toute autre compétence. Dans l'esprit de l'Accord pour la protection des espèces en péril, le ministre de l'Environnement invite toutes les compétences responsables ainsi que les Canadiennes et les Canadiens à se joindre à Environnement Canada pour appuyer le programme et le mettre en œuvre, pour le bien du magnolia acuminé et de l'ensemble de la société canadienne.

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE

Une évaluation environnementale stratégique (EES) est effectuée dans le cadre de tous les documents de planification du rétablissement en vertu de la LEP conformément à la *Directive du Cabinet de 1999 sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes*. L'objet de l'EES est d'incorporer les considérations environnementales à l'élaboration des projets de politiques, de plans et de programmes publics pour appuyer une prise de décisions éclairées du point de vue de l'environnement.

La planification du rétablissement vise à favoriser les espèces en péril et la biodiversité en général. Il est cependant reconnu que des programmes peuvent, par inadvertance, produire des effets environnementaux qui dépassent les avantages prévus. Le processus de planification fondé sur des lignes directrices nationales tient directement compte de tous les effets environnementaux, notamment des incidences possibles sur les espèces ou les habitats non ciblés. Les résultats de l'EES sont directement inclus dans le programme lui-même, mais également résumés ci-dessous.

Le présent programme de rétablissement favorisera clairement l'environnement en encourageant le rétablissement du magnolia acuminé. La possibilité que le programme produise par inadvertance des effets négatifs sur d'autres espèces a été envisagée. Il faudra définir la forme et

la taille des ouvertures avant de formuler des recommandations, et il sera également important d'envisager les impacts, tant positifs que négatifs, que de telles mesures de gestion pourraient avoir sur d'autres espèces de l'écosystème forestier. Étant donné que la majorité des stratégies générales portent sur l'amélioration de la connectivité de l'habitat, l'EES a permis de conclure que le présent programme sera clairement favorable à l'environnement et n'entraînera pas d'effets négatifs significatifs.

RÉSIDENCE

La LEP définit la résidence comme suit : *Gîte — terrier, nid ou autre aire ou lieu semblable — occupé ou habituellement occupé par un ou plusieurs individus pendant tout ou partie de leur vie, notamment pendant la reproduction, l'élevage, les haltes migratoires, l'hivernage, l'alimentation ou l'hibernation [Paragraphe 2(1)].*

Les descriptions de la résidence ou les raisons pour lesquelles le concept de résidence ne s'applique pas à une espèce donnée sont publiées dans le Registre public de la LEP : www.registrellep.gc.ca/plans/residence_f.cfm.

HABITAT ESSENTIEL

Protection et régime foncier de l'habitat

Le magnolia acuminé est inscrit comme espèce en voie de disparition en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* et est réglementé en vertu de la *Loi sur les espèces en voie de disparition* de l'Ontario, ce qui donne une protection à l'individu et à son habitat. La Déclaration de principe provinciale (DPP) de l'Ontario offre également une protection en ne permettant pas l'aménagement ou la modification du site dans son habitat important. Quatre des populations ont également été désignées comme zones d'intérêt naturel et scientifique (ZINS). Trois d'entre elles sont régionales et l'autre est provinciale; toutefois, seule la ZINS provinciale bénéficie d'une protection en vertu de la DPP.

Tous les propriétaires fonciers privés et l'Office de protection de la nature de la région de Long Point ont été rejoints en 1998 dans le cadre de la *Loi sur les espèces en voie de disparition* et le Programme d'encouragement fiscal pour les terres protégées qui y est associé. D'autres propriétaires fonciers ont été rejoints en 2003-2004.

Tel que résumé dans le tableau 3, les populations du magnolia acuminé se trouvent dans un grand nombre de propriétés du comté de Norfolk et de la municipalité régionale de Niagara. Cependant, parmi ces douze populations, seulement six sont actuellement désignées comme habitat essentiel. Il s'agit des suivantes :

Comté de Norfolk :

1. Parcelle Smith et propriétés adjacentes (Office de protection de la nature de la région de Long Point)
2. Shining Tree Woods (NANPS - North American Native Plant Society)
3. Réserve nationale de faune de Long Point (Environnement Canada, Service canadien de la faune)

Municipalité régionale de Niagara :

4. ZINS régionale de North Fenwick Footslope Forest (privée)
5. Boisé de Fenwick Slough Forest (privé)
6. ZINS régionale de Northwest Fenwick Forest (privée)

La population située dans la Réserve nationale de faune de Long Point se situe sur une propriété fédérale, et est considérée comme étant protégée (McKeating, 1983); toutefois, des relevés précis ainsi que la cartographie de l'habitat essentiel demeurent requis. Ce site sera protégé en vertu du paragraphe 58(3) de la LEP dans les 90 jours suivant la publication, dans la *Gazette du Canada*, de la description de l'habitat essentiel se trouvant dans la Réserve nationale de faune.

En vertu du paragraphe 58(2) de la LEP, le ministre de l'Environnement est tenu de publier cette description dans la *Gazette du Canada* dans les 90 jours suivant sa désignation dans le Registre public de la LEP.

L'Office de protection de la nature de la région de Long Point a été pleinement engagé dans le processus de planification du rétablissement, et la propriété est gérée en toute connaissance de la présence du magnolia acuminé.

Shining Tree Woods est la propriété de la North American Native Plant Society et est gérée par cette dernière qui s'est engagée dans le processus de planification du rétablissement. La propriété est gérée conformément aux stratégies présentées dans le programme de rétablissement.

Les deux populations restantes se trouvent sur des propriétés privées, dont deux sont également désignées comme étant zones d'intérêt naturel et scientifique (ZINS) régionales.

Calendrier des études

Environnement Canada est responsable de la cartographie de l'habitat essentiel dans la Réserve nationale de faune de Long Point. De plus, Environnement Canada travaillera en collaboration avec la province de l'Ontario pour assurer que le calendrier des études soit terminé, dans la mesure du possible, avant l'échéance prévue pour l'achèvement du plan d'action.

Tableau A.1. Calendrier des études

Description des activités de recherche	Résultat escompté	Échéancier estimé
Cartographier l'habitat essentiel dans la Réserve nationale de faune de Long Point.	Obtenir une désignation et une cartographie précises de l'habitat essentiel afin de répondre aux exigences de la LEP en matière d'habitat essentiel sur les réserves nationales de faune.	Janvier 2008
Cartographier l'habitat essentiel si les ressources le permettent sur d'autres terres publiques.	Obtenir une désignation et une cartographie précises de l'habitat essentiel afin de répondre aux exigences de la LEP en matière d'habitat essentiel.	2 ans
Déterminer les paramètres démographiques (taux de survie, de recrutement, de dispersion), leurs tendances et leurs fluctuations.	Recueillir l'information nécessaire pour réaliser une analyse de la viabilité de la population.	3 ans
Réaliser une analyse de la viabilité de la population.	Déterminer la viabilité de la population dans les conditions actuelles et contribuer à l'évaluation du nombre d'individus et de la quantité d'habitat requis pour atteindre la viabilité.	2 ans
Définir plus en détail les besoins du magnolia acuminé en matière d'habitat à toutes les étapes de son cycle biologique.	Contribuer à repérer l'habitat potentiel pour une expansion de la population (au besoin).	3 ans
Achever la modélisation de l'habitat.	Raffiner la désignation de l'habitat essentiel ainsi que sa cartographie.	1 an

Références

McKeating, G. 1983. Management plan: Long Point National Wildlife Area, Service canadien de la faune, Environnement Canada, Ontario.